

Valenciennes Métropole et La Porte du Hainaut ont deux ans pour se mettre en règle

Gens du voyage : il faut trouver 400 places

Sans doute ne se passe-t-il pas une semaine sans qu'un maire ne reçoive un coup de fil d'un administré pour se plaindre de l'installation dans son quartier de gens du voyage. Le 11 janvier, c'était au tour de Norbert Jessus, mais aussi et surtout au tour de Jean-Claude Kikos, en tant que président du syndicat mixte de l'aérodrome, de se faire souffler dans les bronches parce que des dizaines de caravanes s'acheminaient vers les pistes, pour célébrer un mariage gitan. Malheureusement, la suite des événements devait donner raison à ceux qui s'étaient inquiétés : après une semaine de noces, les Roms ont laissé leurs poubelles à même le sol, alors que des bennes leur avaient été fournies. Surtout, ils ont utilisé les locaux du club d'aéromodélisme comme WC ! Rude déception pour Jean-Claude Kikos qui leur avait fait confiance...

Cette semaine, c'est Philippe Duée qui a dû recevoir un coup de fil, encore un, du comité de locataires de La Briquette, las de voir qu'une nouvelle fois, des caravanes se sont installées face à la Poste. Une situation qui risque de se reproduire encore et encore, tant que la commune de Marly n'aura pas d'aire d'accueil, comme l'y oblige la loi... Où en est-on dans l'arrondissement sur ce délicat sujet des aires d'accueil aux gens du voyage ? Quelles solutions se profilent à l'horizon ? Délais légaux obligent, ça bouge beaucoup sur ce dossier, en ce début d'année. Le point sur les dernières avancées.

Ce que dit la loi

Votée en 1990, la loi Besson faisait obligation aux communes de plus de 5 000 habitants d'offrir un terrain d'accueil. Partout, en France, on est loin du



A Marly (ici, la place des Déportés), on a l'habitude de voir passer et s'arrêter les caravanes...

compte. L'arrondissement n'est pas en reste : des vingt communes de plus de 5 000 habitants, seule Valenciennes dispose d'un terrain de trente places à Dutemple... Cette loi Besson a été remplacée par une autre, votée en juillet 2000. L'obligation demeure, mais la donne change un peu. Il est ainsi demandé à chaque département de mettre en place un schéma d'aires d'accueil, histoire d'équilibrer l'offre sur le territoire. Dans le Nord, ce schéma devait être bouclé au 1^{er} janvier, mais la date-butoir a été reportée de trois mois, les élections municipales ayant retardé les choses. En effet, les conseils municipaux des communes de plus de 5 000 doivent en effet se prononcer sur ce schéma, qui fixe à chacune d'elles un nombre de places à fournir aux gens du voyage. Chaque commune aura ensuite deux ans pour trouver un terrain.

Vingt communes concernées

Dans l'arrondissement, doivent donc fournir un ter-

rain : Valenciennes, Denain, Saint-Amand, Anzin, Raimmes, Bruay, Marly, Saint-Sauve, Vieux-Condé, Condé, Douchy, Escaudain, Onnaing, Aulnoy, Beuvrages, Fresnes, Trieth, Quiévrechain, Wallers et Petite-Forêt. Normalement, Petite-Forêt et Saint-Amand doivent proposer un terrain pour les grands passages (entre 50 et 300 places), Anzin, Raimmes et Denain des terrains de 20 à 25 places, etc. C'est ce que prévoit le schéma départemental, mais rien ne dit que ça se fera exactement de cette façon. Pourquoi ? Parce que les deux communautés d'agglomération ont pris la compétence « gestion et aménagement des terrains d'accueil ». En clair, Valenciennes Métropole et la Porte du Hainaut se sont engagées à fournir, pour l'une 250 places, pour l'autre 150 places. Mais libre à elles maintenant d'aménager les terrains là où elles pensent que ce sera le mieux, en tenant compte des riverains, des besoins des gens du voyage (proximité d'une école, notam-

ment) et des projets d'aménagement du territoire.

Les réflexions vont bon train : est-ce judicieux, par exemple, d'aménager un terrain pour les grands passages à Saint-Amand alors que la cité thermale veut renforcer sa vocation touristique ? Est-ce souhaitable d'offrir un terrain de 25 places à Denain, alors que des gens du voyage semi-sédentaires ont déjà leurs propres terrains sur la commune ? Ne va-t-on pas au devant de problèmes de tension entre les communa-

Petite-Forêt : aire de grand passage ?

Mais ce qui inquiète surtout les élus, c'est l'obligation qui est faite à Petite-Forêt d'offrir une aire de grand passage à proximité du centre commercial. L'exemple de Lens les fait réfléchir : une aire a été aménagée à proximité du centre commercial Cora Lens 2, à Vendin-le-Vieil, mais la cohabitation se passe très mal entre les nomades en transit, les clients et les commerçants...

A Valenciennes Métropole, ça cogite aussi sur la possibilité d'aménager des terrains intercommunaux. Par exemple (et ce n'est qu'un exemple...), Condé pourrait offrir un terrain de 60 places, répondant à ses obligations, mais aussi à celles de ses voisines, Vieux-Condé et Fresnes (chacune doit fournir entre 15 à 20 places). Ce qui veut dire que si des caravanes se présentent à Vieux-Condé, Pierre Lemoine pourrait les envoyer sur Condé, et il sera dans son droit. Reste maintenant à espérer que la solidarité intercommunale va jouer à plein. Parce qu'il est trop tentant de dire « d'accord pour un terrain intercommunal, mais chez mon voisin »... Les élus ont deux ans pour trouver 400 places de caravanes. Ce ne sera pas de trop.

Virginie BOULET